



17649

PROCES-VERBAL D'EXCÉDENT DE CAISSE.

L'an mil neuf cent cinquante quatre, le trentième jour du mois de juin, Nous SCHMIT Leopold, Comptable Territorial à Ruhengeri, après unification des écritures portées en livre de caisse de ce jour avons arrêté :

les entrées de fonds à la somme de	3.175.700,75 - Fr.
les sorties de fonds à la somme de	2.926.555,40 - Fr.
et l'excédent des entrées sur les sorties	
à la somme de	249.145,35 - Fr
Le montant de l'encaisse réelle est de	249.819,85 - Fr.

Il résulte du rapprochement des chiffres ci-dessus que la caisse présente un excédent de 674,50 Fr ( six cent septante quatre francs, 50 cts)

Raisons supposées de cette différence ;  
Erreur poste 1<sup>o</sup> mai - erreur addition amendes transactionnelles  
mois de mai.

Pris en recette postes 119 (474,50) et 124 (200) du 30/6  
En foi de quoi nous avons dressé le présent procès-verbal aux jour, mois  
et an que dessus.

*Leuyl*

PROCES-VERBAL D'EXCÉDENT DE CAISSE.

L'an mil neuf cent cinquante quatre, le trentième jour du mois de juin, Nous SCHMIT Leopold, Comptable Territorial à Ruhengeri, après unification des écritures portées en livre de caisse de ce jour avons arrêté :

les entrées de fonds à la somme de	3.175.700,75 - Fr.
les sorties de fonds à la somme de	2.926.555,40 - Fr.
et l'excédent des entrées sur les sorties	
à la somme de	249.145,35 - Fr
Le montant de l'encaisse réelle est de	249.819,85 - Fr.

Il résulte du rapprochement des chiffres ci-dessus que la caisse présente un excédent de 674,50 Fr ( six cent septante quatre francs, 50 cts)

Raisons supposées de cette différence ;  
Erreur poste le mai - erreur addition amendes transactionnelles  
mois de mai.

Pris en recette postes 119 (474,50) et 124 (200) du 30/6  
En foi de quoi nous avons dressé le présent procès-verbal aux jour, mois  
et an que dessus.

